

# Le TC Océane, u

Il était une fois deux clubs : l'AS Saint-Léger-des-Bois et le TC Saint-Martin-du-Fouilloux qui, bien que distants de six kilomètres, collaboraient étroitement depuis de nombreuses années. C'est donc naturellement – à l'issue d'une "efficace" concertation entre utilisateurs, décideurs et concepteurs – qu'ils ont fusionné en 2010, donnant naissance au TC Océane : deux courts couverts en Terbal, un espace de vie, trois enseignants et déjà 135 licenciés inscrits. Témoignages.

**Daniel Padeloup**, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Saint-Léger-des-Bois

### “Préparer l'avenir”

Depuis sa création, le club de tennis de Saint-Léger-des-Bois a toujours été une association “phare” de la commune. En 1983 et afin de répondre aux besoins, cette dernière s'est lancée dans la construction d'une salle omni-sports mise à disposition du basket et du tennis. 2 ans plus tard, le club prenait possession d'un court extérieur financé par la FFT pour atteindre, à cette époque, 70 adhérents. En 2005, Nous avons pris conscience de l'effet de “saturation” de cet

équipement, la commune et ses activités se développant. Notre objectif était de créer un espace propre au tennis, premier utilisateur de la salle, et ainsi “libérer” des créneaux horaires, pour le plus grand confort des autres disciplines. À l'origine, nous envisagions 1 court couvert et un espace de vie destiné aux 2 activités présentes dans ce complexe (tennis et football). Au vu des réalisations visitées et de notre volonté d'anticiper et de répondre aux besoins présents et

futurs, ce projet a finalement pris une autre tournure, en fonction d'une vision à plus long terme, tant dans la conception que dans la construction et la fonctionnalité. Grâce au soutien de nos partenaires institutionnels et de la FFT, notre choix définitif s'est porté sur un bâtiment HQE de deux courts de tennis avec espace de vie. Nous sommes ainsi convaincus que cet espace sportif sera une référence dans notre région. »

**Patrick Miot**, président de la ligue des Pays-de-la-Loire

### “Une démarche exemplaire”

La réalisation de ce complexe sur la commune de Saint-Léger-des-Bois est exemplaire à plus d'un titre. D'abord parce qu'elle résulte de la fusion réussie de 2 clubs, désireux de mettre en commun leurs moyens humains et matériels pour décupler leur dynamisme et leur motivation. Exemplaire ensuite par la démarche positive des municipalités, à l'écoute des besoins des clubs, ce qui a conduit, entre autres, au choix particulièrement pertinent d'une surface adaptée à tous les publics. Exemplaire enfin, par l'installation de cellules photovoltaïques, respectant la démarche citoyenne de développement durable suivie par la Ligue des Pays-de-la-Loire. Cet équipement modèle donnera sans aucun doute un nouvel élan aux dirigeants, aux enseignants et augmentera le plaisir des licenciés de ce club tonique et entreprenant. »

## En chiffres

COÛT DE L'INVESTISSEMENT	
Montant des travaux (HT)	1 276 588,76 €
Honoraires	140 677,00 €
Panneaux photovoltaïques	479 720,01 €
Terrains, branchement, divers	72 909,70 €
<b>COÛT TOTAL HT</b>	<b>1 969 895,47 €</b>

SUBVENTIONS OBTENUES	
CNDS	200 000,00 €
CTU	600 000,00 €
Conseil Général	150 000,00 €
Feder sur photovoltaïques	145 900,00 €
FFT (par le biais du club)	24 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 119 900,00 €</b>